



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Il faut sauver l'agriculture française

Question écrite n° 14551

Texte de la question

M. Christophe Barthès alerte M. le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire sur l'avenir des agriculteurs français. M. le ministre, la situation est explosive en Europe, en France et chez M. le député dans l'Aude ! Les agriculteurs sont à bout et ils ne se laisseront pas faire. M. le député a alerté M. le ministre à de nombreuses reprises : question écrites, question orale, interpellation dans les couloirs de l'Assemblée nationale, courriers aux membres du Gouvernement (à M. le ministre, à Mme Borne et même au Président de la République). Mais, au grand désarroi des agriculteurs, M. le ministre ne semble pas prendre la mesure de la situation. Vendredi 19 janvier 2024, le bâtiment de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de l'Aude à Carcassonne, a été soufflé par une explosion à Carcassonne. D'autres actes violents vont probablement avoir lieu dans les jours et semaines à venir. M. le député craint qu'un drame ne se produise comme à Montredon-des-Corbières en 1976. Certes ces actes doivent être condamnés, mais comparer les agriculteurs à des terroristes est inadmissible. Les terroristes ne meurent pas de faim, les agriculteurs oui ! Ils nourrissent les Français et on ne peut imaginer une France sans eux. M. le ministre, il faut sortir le plus vite possible des accords de libre-échange, faire en sorte que les agriculteurs aient un revenu digne, mais surtout prendre en compte leurs revendications. Il lui demande quelles mesures il va rapidement prendre pour sauver l'agriculture française.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Barthès](#)

Circonscription : Aude (1^{re} circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14551

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : Agriculture et souveraineté alimentaire

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 555

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)